

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
04,13,31,64,78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 19 OCTOBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

**OBJET : Domaine départemental de Marseillevyre - Programme Européen Life Nature Life
16/NAT/FR/000593 - Convention de groupement de commandes avec le Parc National des
Calanques et la Ville de Marseille.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux et aux Espaces Naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le pourtour méditerranéen représente une région floristique exceptionnelle qui correspond à 10% de la biodiversité végétale mondiale pour 1,6% de la surface terrestre - ceci associé à un fort taux d'endémisme. Cette incroyable richesse fait de lui l'un des 34 hauts-lieux de biodiversité de la planète.

Face à ces enjeux, le Parc National des Calanques, en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire et l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE) et l'écodéveloppement, a proposé de développer un projet européen LIFE sur 5 ans pour préserver ces habitats littoraux.

Le projet se focalise sur le littoral provençal du territoire du Parc National des Calanques qui est soumis à de fortes pressions anthropiques : forte urbanisation, fort attrait touristique, développement des loisirs de pleine nature,... qui conduisent à des bouleversements tels que la perte d'espèces endémiques rares et la dégradation des habitats.

Le projet, dénommé Life Nature Habitats Calanques, a été retenu par la Commission Européenne et a été présenté à la Commission permanente du 15 décembre 2017 (délibération n°133).

Les objectifs du projet sont les suivants :

- 1 - Restaurer les continuités écologiques des habitats littoraux fragmentés (mise en défens, plantations) pour limiter la dégradation du littoral (fragmentation, piétinement, érosion, stationnement sauvage) et retrouver une intégrité des habitats ;
- 2 - Restaurer des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes (arrachage, plantation d'espèces locales) ;
- 3 - Renforcer les populations d'espèces protégées, endémiques et vulnérables, accroître leur viabilité et reconnecter les populations entre elles (renforcement et ré-introduction) ;
- 4 - Informer et sensibiliser le grand public et les décideurs sur les enjeux du littoral ;
- 5 - Partager les connaissances et les expériences à l'échelle européenne.

Le Département, conscient des enjeux de préservation des habitats littoraux d'intérêt communautaire, est l'un des principaux propriétaires fonciers du Parc National des Calanques et l'un des partenaires principaux du programme Life Nature Habitats Calanques.

Il est principalement intéressé par les opérations de restauration des continuités écologiques et de restauration des habitats littoraux perturbés par l'installation et le développement d'espèces végétales exotiques envahissantes.

S'agissant de la restauration des continuités écologiques des habitats littoraux, l'atteinte de cet objectif nécessite la mise en place d'aménagements sur des sentiers du littoral des Calanques. Les principes d'aménagements sur les différents sites identifiés sont ébauchés dans le dossier de soumission du programme à la Commission européenne. Ils doivent cependant être approfondis. Ce travail, piloté par le Parc National des Calanques a été initié en octobre 2017 et se poursuivra jusqu'à la définition des typologies d'aménagements à réaliser sur chaque site (fermeture de sentes, mise en défens de zones à enjeu...). La définition des solutions techniques à mettre en œuvre et les études techniques et réglementaires à réaliser sur chaque site seront ensuite confiées à une maîtrise d'œuvre. Cette maîtrise d'œuvre sera également chargée de suivre les travaux d'aménagement préalablement définis.

Afin d'apporter de la cohérence dans la mise en œuvre de l'action et de faciliter le travail de chacun des maîtres d'ouvrage, il apparaît nécessaire de conduire les aménagements de manière coordonnée entre les différents propriétaires-gestionnaires des terrains concernés. A cette fin, le CD13, la Ville de Marseille et le Parc national constituent un groupement de commandes par la présente convention.

Le présent rapport vise à proposer à la Commission permanente la signature d'une convention tripartite avec le Parc National des Calanques et la Ville de Marseille. Cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement de commande constitué entre :

- le Parc national des Calanques, coordonnateur du groupement,
- la Ville de Marseille, membre du groupement,
- le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, membre du groupement,

pour :

- la préparation, la passation et l'exécution d'un marché de maîtrise d'œuvre unique composé de postes techniques correspondants aux propriétés foncières et portant sur la définition des solutions techniques d'aménagement, les études techniques et réglementaires à réaliser sur chacun des sites ainsi que sur le suivi des travaux d'aménagements,
- la préparation, la passation et l'exécution d'un marché de travaux unique composé de lots géographiques correspondant aux propriétés foncières et visant la réalisation des travaux définis dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre.

Cette convention a également pour objet d'instituer un comité de suivi chargé de suivre et de valider l'ensemble des prestations réalisées dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre et du marché de travaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL